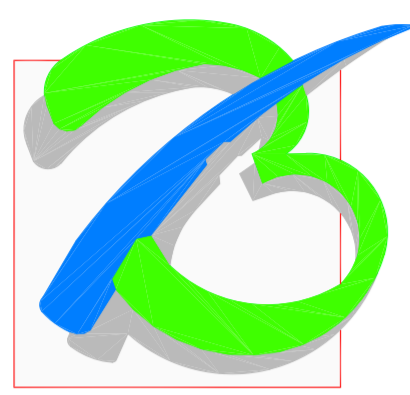


DEPARTEMENT DE L'ILLE ET VILAINE

COMMUNE DE BALAZE



PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DU BOURG

Echelle : 1/2000

Dossier: 12.110AL	27 Mars 2012		
Elaboration	Prescription	Projet Arrêté	Approbation
Revision Simplifiée n°1			
Revision n°1	24/02/2006	01/10/2007	06/12/2004
Modification n°1	24/09/2009		03/06/2008
Modification Simplifiée n°1	27/06/2011		28/12/2009
Modification n°2	24/01/2012		14/12/2011
Modification Simplifiée n°2/06/2019		22/03/2012
		/...../2019

LEGENDE

- Limite communale
 - UE Zone ou secteur
 - UC Zone centrale ancienne
 - UE Zone urbaine à dominante d'habitat périphérique
 - UL Zone urbaine de loisirs
 - UA Zone urbaine d'activité
 - 1 AUE Extension de l'urbanisation
 - 1 AUL Extension des sports et loisirs
 - 1 AUA Extension de l'activité artisanale
 - 2 AU Extension de l'urbanisation à terme (après modification du PLU)
 - A Zone agricole
 - NA Zone d'habitat diffus
 - NPB Zone naturelle de protection
 - NPL zone naturelle à vocation de loisirs
 - Zones humides (report de l'inventaire des zones humides en annexes 9 du PLU réalisé par SIG BEA avril 2008)
 - Espaces boisés classés
 - Emplacements réservés
 - Zone inondable
 - 25m Voie existante avec marge de recul
 - Sentier piéton existant ou à créer
 - Site archéologique
 - Station d'épuration et zone non aedificandi de 100m
 - Permis de démolir instauré sur la zone UC
 - Zone d'aménagement Différé (ZAD) créée par Arrêté Préfectoral en date du 21.31.2007
 - Droit de préemption institué sur les zones U et AU par la délibération du Conseil Municipal en date du 03 juin 2008
- SERVITUDES PUBLIQUES**
- A4 Servitude concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux
 - A5 Servitude pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement
 - I4 Servitude relatives à l'établissement des canalisations
 - PT2 Servitude relative à la zone de dégagement des liaisons hertziennes (protection contre les obstacles)
 - PT3 Servitude relative à la zone de dégagement des liaisons hertziennes
 - AS1 Servitude liée aux périmètres de protection des eaux potables
 - AC1 Servitude de protection des monuments historiques et de leurs abords
 - T1 Servitude des voies ferrées, zone d'emprise ferroviaire
 - T7 Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement

EMPLACEMENTS RESERVES

n° au plan	Nature de l'emplacement réservé	Bénéficiaire
1	Extension du cimetière et création de parkings 4800 mètres carrés	Commune
2	Extension des équipements scolaires et de loisirs 9000 mètres carrés	Commune
3	Espace vert à créer: zone tampon entre le cimetière et l'habitat 1830 mètres carrés	Commune
4	Création d'une voie de desserte 2500 mètres carrés	Commune
5	Création d'une zone tampon verte 2000 mètres carrés	Commune
6	Création d'une zone tampon verte 810 mètres carrés	Commune
7	Extension de la station d'épuration 1300 mètres carrés	Commune
8	Aménagement routier 525 mètres carrés	Commune
9	Accès, extension de la salle des fêtes 540 mètres carrés	Commune
10	Extension des équipements scolaires 1230 mètres carrés	Commune
11	Prolongement et création d'une voie de desserte 1200 mètres carrés	Commune
12	Prolongement et création d'une voie de desserte 1830 mètres carrés	Commune
13	création d'une voie de desserte 2400 mètres carrés	Commune
14	création d'une voie de desserte 1200 mètres carrés	Commune
15	création d'une voie de desserte 400 mètres carrés	Commune
16	création d'une voie piétonne 730 mètres carrés	Commune
17	création d'une voie de desserte pour désenclaver la ZH 800 mètres carrés	Commune
18	Elargissement de la voie communale du Chenot 1 hectare	Commune

